HADJ 2015

Les premiers hadjis ont choisi leurs lieux de résidence

Les premiers hadjis ont choisi, hier, les lieux de résidence qu'ils devront occuper à La Mecque ou à Médine, à partir de mercredi prochain, jour du premier départ des hadjis. L'opération s'est déroulée en présence du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aïssa, au niveau du siège d'Air Algérie à la Safex.

Nadia Medjdoub - Alger (Le Soir) - «La nouveauté cette année consiste en la connaissance des lieux de résidence avant le départ pour les lieux saints, ainsi que le choix de résidence, pour le hadj, entre Médine ou La Mecque. Egalement, tous les immeubles qui accueilleront les hadjis algériens sont proches de la mosquée de La Mecque», a soutenu, Mohamed Aïssa. Cependant, selon lui, la clé du succès du pèlerinage demeure l'efficacité des membres de la mission du Hadj. C'est pourquoi il a insisté, à cette occasion, sur le rôle des membres de la mission du hadj 2015 à assumer «pleinement leurs responsabilités», envers les hadjis algériens. Il a précisé que «chaque membre qui manquera à sa mission devra rendre des comptes».

Il a aussi souligné l'importance d'appliquer la feuille de route relative à la prise en charge des hadjis algériens lors du séjour dans les lieux saints.

Le directeur régional d'Air Algérie, de son côté, a invité les citoyens tirés au sort pour le Hadj 2015, ayant obtenu leurs visas, à se rapprocher de l'agence Air Algérie concernée par l'opération pour l'achat de leur billet. Il a rajouté que les agences d'Air Algérie et de la BNA sises aux Pins-Maritimes, à Alger, seront ouvertes tous les jours de la semaine y compris le vendredi et le samedi pour les citoyens tirés au sort dans les wilayas d'Alger, Blida, Bouira et Boumerdès.

Par ailleurs, Youcef Azzouza, le directeur général d'Onho (Office national du Hadj et de la Omra), a rappelé à l'occasion, les mesures adoptées pour garantir une meilleure prise en charge des hadjis algériens. Ainsi, dit-il, chaque groupe sera accompagné entre autre d'une équipe composée de deux éléments de la Protection civile, un médecin et un morchid pour encadrer chaque voyage.

N. M.

Photo : NewPress

Cette année, les hadjis ont la garantie d'une meilleure prise en charge.

GEL DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

Sur quelle base s'effectuera le choix ?

Une mesure de gel a été décidée par l'exécutif concernant la réalisation de projets d'équipements non lancés. Sur quelle base s'effectuera le choix des projets concernés ? De quelle manière un projet d'équipement serait-il prioritaire, et donc lançable, par rapport à un autre ?

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - La réduction significative des revenus du pays contraint le gouvernement à opter pour des mesures de rationalisation budgétaire. Toutefois, une rationalisation qui ne semble concerner que le secteur de l'équipement. Ainsi, l'exécutif a décidé le gel, la suspension des projets d'équipements inscrits et disposant d'une autorisation de programme.

Le ministère des Finances a en effet décidé, en informant les contrôleurs financiers des ministères, institutions et établissements publics, le gel de tous les projets d'équipements inscrits et non lancés à ce jour, à l'exception des programmes de développement communal (PCD). Toutefois, la décision de l'autorité budgétaire ne précise pas la liste précise ainsi que la nature de ces projets qui n'ont pas fait l'objet d'une notification d'ordre de service.

La question se pose de savoir quels sont les projets concernés effectivement par ce gel ? S'agit-il de tous les projets portant sur la réalisation d'infrastructures et ouvrage de service public, inscrits dans le programme des différents ministères et wilayas ?

Cette mesure concernera-t-elle les projets de réalisation d'établissements éducatifs, hospitaliers et autres ouvrages à vocation sociale et culturelle ? Les programmes de construction de logements et d'équipements publics (éclairage, voirie, aménagement urbain…) seront-ils concernés ? Les projets de liaisons autoroutières, routières et locales, les infrastructures de transport ferroviaire, maritime ou portuaire seront-ils concernés ? De même que la construction d'édifices à vocation administrative sera-t-elle gelée ? Les ouvrages hydrauliques et énergétiques seront-ils également affectés ? A ce propos, le ministre de l'Energie, Salah Khebri, a assuré, réitératif, que son secteur «stratégique pour la population» n'est concerné par aucun gel. Ainsi, les projets de génération, transport et distribution de l'énergie et des carburants ne devraient pas être impactés même s'ils ne sont pas encore lancés. Or, c'est quoi un projet stratégique pour la population ? La question se pose, au-delà de toute considération démagogique ou tentative de leurrer l'opinion publique.

La réalisation d'un ouvrage énergétique peut être considérée comme davantage stratégique que celle d'un édifice administratif, à charge cependant qu'elle réponde réellement à un besoin de la population ou corresponde à des objectifs. Mais pourquoi la réalisation d'une liaison autoroutière, d'une pénétrante devrait-elle être moins nécessaire que celle d'un édifice ou d'une infrastructure commerciale par exemple ? Sur la base de quel (s) critère (s), censé(s) être objectif (s), décidera-t-on que tel ou tel projet d'équipement est davantage ou moins prioritaire qu'un autre, et qu'il faudrait le lancer ? Ou que telle action projetée est secondaire ou non, par rapport à une autre ?

Un questionnement auquel le gouvernement ou les collectivités locales devront répondre, en arrêtant la liste des projets concernés et en fixant l'ordre des priorités.

C. B.

AÏN DEFLA

2 secousses telluriques de magnitude 4 et 2,4 sur l'échelle de Richter

Les habitants de la région située au nord du chef-lieu de la wilaya de Aïn Defla ont vivement ressenti les secousses telluriques qui ont eu lieu samedi au petit matin. Selon la cellule de communication de la Protection civile, la première, qui a tiré les habitants de leur sommeil s'est produite à 3h 54 mn. Son épicentre a été localisé à 6 km au nord-ouest de Aïn Defla.

Cette secousse a été suivie d'une réplique d'intensité moindre, 2, 4 et a aussi été ressentie mais dans un rayon très restreint cette fois, dans la même zone mais à 9 km à l'ouest de Aïn Defla. Selon la même source, il n'a été enregistré, heureusement, ni victime, ni dégâts matériels, juste un moment de panique selon des témoignages locaux. Le service des statistiques indique que depuis le mois de janvier à ce jour, il a été enregistré 12 secousses dont la magnitude a varié entre 2,3 et 4 degrés, qui ont touché plusieurs communes tant à l'ouest qu'à l'est et même au sud-est de la wilaya, des communes comme Rouina, El Attaf, à l'ouest ou encore Aïn Soltane et Tarik Ibn-Ziad au sud-est.

Celle de samedi a été la plus intense. Heureusement, ajoute la même source, ces secousses n'ont pas fait de victimes ni de dégats matériels.

Karim O.

SON DG EN A FAIT L'ANNONCE HIER

Installation prochaine de 600 DAB par Algérie-Poste

600 nouveaux distributeurs automatiques de billets (DAB) seront installés prochainement, a annoncé samedi le directeur général d'Algérie-Poste, Abdenacer Sayeh.

Dans un entretien à l'APS, le responsable a fait savoir que son administration qui a entrepris une démarche de modernisation et de promotion des services, plusieurs bureaux de poste à travers le territoire national installera 600 DAB dans différents bureaux de poste à travers le territoire national. Avant la fin de l'année, un DAB sera installé dans les bureaux de poste principaux de chaque commune, a expliqué le responsable, rappelant que le projet s'inscrivait dans le cadre des efforts visant à désengorger les bureaux de poste et promouvoir le service public. M. Sayeh a tenu à rassurer les citoyens que l'administration a pris une série de mesures au niveau des directions postales de wilaya pour contrôler les préposés à la maintenance de ces moyens de paiement afin d'éviter les longues files découlant des pannes pouvant survenir. Des efforts sont consentis dans le sens de la généralisation de l'utilisation des TIC pour améliorer les services au profit des citoyens, notamment pour ce qui est de la consultation du CCP par Internet ou SMS et l'obtention rapide des carnets de chèques (15 jours), a insisté le responsable. Il a toutefois reconnu que certains bureaux de poste enregistraient des pressions notamment en période de paiement des pensions de retraite et des traitements des salariés (du 14 au 18 de chaque mois) et à l'approche des fêtes de l'Aïd (El Fitr et El Adha). Algérie-Poste s'emploie à remédier à cette situation par l'ouverture de bureaux de poste de proximité dans les quartiers à forte concentration et des entreprises employant un grand nombre de travailleurs, a-t-il assuré. Algérie-Poste compte les meilleurs réseaux de poste dans le monde arabe avec 3 650 bureaux couvrant le territoire national à moyenne d'un bureau pour 10 500 citoyens, a-t-il soutenu. Pour ce qui est des pannes qui affectent le réseau monétique postal, le responsable a indiqué que son entreprise a mis en œuvre un plan en collaboration avec Algérie télécom pour la modernisation du réseau de fibre optique pour en finir avec ces défaillances.

Le réseau enregistre une nette amélioration, s'est-il félicité avançant pour preuve le chiffre de 1,8 million de retraits effectués le 14 juillet écoulé au niveau des bureaux de poste pour une valeur de 25 milliards de DA.

A une question sur le manque de liquidités dans certains bureaux, il a répondu que la Banque d'Algérie déployait de grands efforts pour munir Algérie-Poste de liquidités précisant que ce phénomène limité dans le temps (quelques heures seulement) concernant en général les bureaux lointains.

A propos des malversations de fonctionnaires qui puisent indûment dans les comptes courants des citoyens, M. Sayeh a indiqué que la règlementation d'Algérie-Poste prévoyait le remboursement des montants détournés et que les auteurs de tels méfaits encourraient des sanctions administratives et judiciaires.

Par ailleurs, il est revenu sur le projet de la banque d'Algérie-Poste qui est, a-t-il dit, en phase d'étude et sera annoncé en temps opportun. La mise en place de telles banques a pris plusieurs années dans des pays comme la France et l'Allemagne, a-t-il insisté.

Pour ce qui est de l'accueil des citoyens, le premier responsable d'Algérie-Poste considéré que les employés des services de poste étaient au service du citoyen et qu'ils se devaient de lui réserver le meilleur accueil.

L'administration postale a créé une direction de formation des personnels afin de les prédisposer à fournir un service de qualité, a-t-il ajouté. Concernant les problèmes que le secteur a connus ces dernières années et leur impact sur les intérêts des citoyens, M. Sayeh a affirmé son souci d'engager un dialogue avec les partenaires sociaux pour l'examen des questions intéressant les travailleurs et l'entreprise.

APS